Direction interrégionale OUEST
Rue Jules Vallès
BP 49139
Saint-Jacques-de-la-Lande
35091 Rennes Cedex 9

Préfecture de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination
et du Management de l'Action Publique
Bureau des procédures d'utilité publique
6 Quai Ceineray
B.P. 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Affaire suivie par : *Catherine Conseil*
Téléphone : *02 22 51 53 30*
Référence : DIRO/EC 170025 du 4 janvier 2017

Rennes, le 18 janvier 2017

**<u>OBJET :</u> Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques**
**<u>REF :</u> Votre mail du 4 janvier 2017**

Madame,

Par courrier en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien sur la commune de Trans-sur-Erdre (44). Ce parc éolien se situerait à une distance de 30 kilomètres du radar[1] le plus proche utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens (à savoir le radar de Treillères).

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Madame, de croire en l'assurance de toute ma considération.

Catherine Conseil

Copies : DSO/CMR/ERF/DA, CM44

1 ; Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/ (avec le login « radeol » et le mot de passe « !VI-314! »).